

/) ECRET N° 94-235 du 26 Juillet 1994
Portant nomination à titre exceptionnel
et étranger dans l'Ordre du Mérite Social
du Bénin de Monsieur René PERIER

Le Président de la République
Chef de l'Etat
Chef du Gouvernement
Grand-Maître de l'Ordre National du Bénin

- VU La loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant constitution de la République du Bénin ;
- VU La loi n° 86-010 du 26 février 1986 portant création de l'Ordre National du Bénin modifiée par la loi n° 87-017 du 21 septembre 1987 ;
- VU La loi n° 87-019 du 21 septembre 1987 portant création de l'Ordre du Mérite Social ;
- VU La décision n° 91-042/HCR/PT du 30 mars 1991 portant proclamation des résultats définitifs du deuxième tour des élections présidentielles du 24 mars 1991 ;
- VU Le décret n° 94-134 du 06 mai portant composition du Gouvernement ;
- VU Le décret n° 91-76 du 10 mai 1991 portant nomination de Monsieur Grégoire-Gilbert GBENOU en qualité de Grand Chancelier de l'Ordre National du Bénin par intérim ;
- VU L'Extrait du Relevé n° 06/SGG/REL du 17 février 1994 des décisions administratives du Conseil des Ministres ;

Sur proposition du Président de la République, Grand-Maître de l'Ordre National du Bénin ;

Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 16 février 1994 ;

DECRETE :

Article 1er : Est nommé à titre exceptionnel et étranger dans l'Ordre du Mérite Social du Bénin au grade de Chevalier pour prendre rang du 17 juin 1994, Monsieur René PERIER, Urbaniste, Chef de Projet "Registre Foncier Urbain", Conseiller Technique du Directeur Général de la "Société d'Etudes Régionales d'Habitat et d'Aménagement Urbain (SERHAU-SEM)" en reconnaissance des inestimables services qu'il a

rendus à la République du Bénin à travers ladite Société.

Article 2 : Le présent décret sera publié au journal officiel.

Fait à Cotonou, le 26 Juillet 1994

Par le Président de la République

Chef de l'Etat

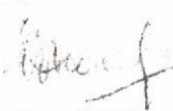
Chef du Gouvernement

Grand-Maître de l'Ordre National du Bénin,


Nicéphore D. S O G L O

Le Grand Chancelier

de l'Ordre National du Bénin par intérim,


Grégoire-Gilbert GBENOU

Ampliations : PR 6 - AN 4 - CC 2 - CS 2 - Ministères 19 - GCONB 10 - SGG 4 -
SGPR 2 - MEPR 2 - Départements 6 - DPE-DLC-INSAE 3 - IGE-CSM-DCCT 3 - BN-DAN-
ONEPI 3 - UNB-FASJEP-INA 3 - Intéressé 1 - JO 1.